PROCÈS-VERBAL

DU 9 JUIN 2023

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

2 personnes assistent à la séance.

23-06-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2023**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 mai 2023
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 mai 2023
5.3 MRC de La Mitis embauche d'une ressource en gestion documentaire
5.4 Élection partielle du 18 juin, rémunération du personnel électoral
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Demande d'aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation
9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Autorisation de travaux sylvicoles au Groupement Forestier Métis-Neigette

11. Loisirs, culture et vie communautaire

Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Bruno Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-002 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2023</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2023 préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

Desjardins Entreprises : informe la municipalité sur les nouveaux tarifs pour les transactions;

Mesdames Lynda Garon et Réjeanne Michaud: remercient la municipalité pour le prêt de la salle paroissiale gratuitement pour la tenue de leurs activités;

La Fabrique de la Paroisse de Saint-Charles-Garnier: nous informe de la réussite du brunch du 28 mai dernier.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire séance du 10 mai</u>

- Une demande au FFR (soutien à la vitalisation axe coopération), est faite pour embaucher une ressource en gestion documentaire.
- Les revenus liés à l'éolien sont revu à la baisse.

- Demande au FFR volet 4 pour une étude de faisabilité sur la mise en place d'un service de collecte en régie interne.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-06-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2023 au montant de 39 259.35$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 MAI 2023</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mai 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-005 **5.3 <u>MRC DE LA MITIS EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN GESTION DOCUMENTAIRE</u>**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis ainsi que la MRC de La Mitis désirent présenter un projet d'embauche une ressource en gestion documentaire dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

QUE Le conseil de Saint-Charles-Garnier s'engage à participer au projet pour embaucher une ressource en gestion documentaire et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-06-006

5.4 <u>ÉLECTION PARTIELLE DU 18 JUIN, RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL</u>

ATTENDU le scrutin partiel prévu pour le 18 juin 2023;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* donne le pouvoir aux municipalités d'établir la rémunération du personnel électoral ;

ATTENDU QUE cette même loi établit aussi les montants payables lors d'une élection;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier désire appliquer les montants prévus à la loi;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE la rémunération du personnel électorale lors de l'élection du 18 juin 2023 soit établie en fonction du tableau suivant :

RÉSUMÉ DES SALAIRES SCRUTIN DU 18 JUIN 2023 SAINT-CHARLES-GARNIER				
Poste	**Scrutin**	**Votes par anticipation**	**Liste électorale**	**Comm. de révision**
Président d'élection	582 $	387 $	0.439$/électeur	21.35$/h
Secrétaire d'élection	436.50 $	290.25 $	N/A	N/A
Scrutateur	20.00$/h	20.00$/h	N/A	N/A
Secrétaire bureau de vote	20.00$/h	20.00$/h	N/A	N/A
Vérificateur table d'identité	20.00$/h	20.00$/h	N/A	N/A
Membre comm. de révision	N/A	N/A	N/A	21.35$/h
Primo	20.00$/h	20.00$/h	N/A	N/A

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pas de point à traiter

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS

23-06-007

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE cette résolution s'avère un renouvellement de demande;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources Naturelle et Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Route de ST-Charles-Garnier	3,22	Bois brut	1 314
Chemin du 7e Rang Ouest	3,08	Bois brut	
Chemin du portage	2,19	Bois brut	147
Totaux:	8,49		1 461

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 8.49 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

23-06-008

10.1 AUTORISATION DE TRAVAUX SYLVICOLES AU GROUPEMENT FORESTIER MITIS-NEIGETTE

ATTENDU QUE le Groupement Forestier Métis-Neigette inc. a fait parvenir le plan annuel d'intervention sur les terres publiques à la Municipalité pour approbation;

ATTENDU QUE l'intervention projetée est pour une surface de 20.7 ha;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le plan d'intervention sur les terres publiques sur son territoire;

QUE la Municipalité demande au Groupement Forestier d'avertir la municipalité deux jours avant le début des travaux;

QUE monsieur Robert Lyman prenne des photos avant la tenue des travaux;

QUE le Groupement Forestier Métis-Neigette s'engage à remettre les voies publiques dans leur état d'avant les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

Pas de point à traiter

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

23-06-009 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet de la lever de l'assemblée à 19h35.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier